

Réunion Observatoire Régional DT/DICT
Mardi 7 décembre 2021 à la FRTP Bretagne

Relevé de conclusions

Etaient présents :

- ARMANGE Raymond	SMPT
- BARIL Olivier	EIFFAGE Energies Systèmes
- BEAUDOIN Nathalie	SDE 35
- BEDNAREK Pierre	ADRÉ Réseaux - FNEDRE
- DE HÉDOUVILLE Bertrand	SOCABAT
- DUCRUIX Cédric	Collectivité Eau du Bassin Rennais
- DUPAS Stéphane	GRDF
- DUVAL Antoine	DREAL Bretagne
- DUVAL Jean-François	SADE CGTH
- ECHARD Vincent	LE DU Services
- GASNIER Arnaud	SANTERNE Bretagne
- GUEVEL Dominique	RTE
- GUILBERT Erwan	ENEDIS
- HERBAUX Thierry	DREAL
- LEJARS Loïc	PIGEON TP
- LELOUP Philippe	COLAS
- POIROT Dominique	FFB Bretagne
- ROBERT Océane	ALLEZ ET CIE
- ROBIC Sébastien	SAUR
- SALAÛN François	DREAL Bretagne
- TOUPIN Didier	Orange

1) Communication / sensibilisation : point d'avancement de l'inspection « médiatisée » par une vidéo

Le représentant de la DREAL rappelle la genèse de ce projet, qui est en cours de réalisation avec le tournage de 7 capsules vidéo spécifiques (au total 14mn), avec comme partie prenante : Saint-Brieuc Agglomération, GRDF, l'entreprise SADE, le SDIS 22 et la DREAL. Ces vidéos doivent servir d'outil d'information et de sensibilisation.

Le support définitif devrait être finalisé pour février 2022.

Les financeurs sont la DREAL, l'Observatoire national DT/DICT via la FRTP et GRDF.

En parallèle, GRDF a également réalisé une vidéo spécifique en lien avec la profession du bâtiment (FFB/CAPEB).

2) Constat contradictoire : notice d'utilisation FNTF / SMABTP (cf annexe)

Le représentant de SOCABAT, partenaire expert de la SMA BTP, indique que le constat contradictoire n'est pas toujours bien rempli et explique la démarche conjointe de la FNTF/SMA BTP, avec la rédaction de cette notice d'utilisation.

Au titre des points de vigilance, il est essentiel de **prendre des photos, d'indiquer l'heure précise, de remplir la rubrique « observation » par l'exécutant, de définir au sein de l'entreprise, qui a la délégation de signature.**

Cette notice vient expliquer la notice du CERFA (document officiel et unique) déjà très explicite.

Des exploitants de réseaux tels qu'ENEDIS utilisent un constat numérique, qui permet de générer un fichier « pdf » avec un envoi par mail.

3) Action DREAL / Orange, suite à signalement d'entreprises et témoignage de la SMPT

La DREAL rappelle sa démarche (en lien avec la FRTP) concernant des signalements d'entreprises par rapport à la qualité des plans fournis par Orange. Mais à ce jour, malgré les relances, le nombre de signalements (environ 10) est insuffisant pour engager une action auprès de cet exploitant de réseaux.

En revanche, suite à un dossier ponctuel d'une entreprise de TP, la DREAL a adressé un courrier à Orange.

Par ailleurs, le dirigeant de l'entreprise SMPT fait référence au dommage avec un réseau Télécom à Saint-Grégoire, qui se situait à 3 m de l'endroit où il devait être. L'entreprise a refusé de prendre en charge le sinistre, sachant qu'il n'y avait aucun interlocuteur d'Orange, mais uniquement une société de recouvrement, ce qui ne permettait pas d'analyser les causes du dommage.

Le tribunal de commerce de Saint-Malo a donné raison à l'entreprise de TP.

Le représentant d'Orange, n'ayant pas connaissance de ce dossier, il lui sera transmis.

Face à ce type de situation, le représentant de SOCABAT estime que **ce dossier aurait pu relever de l'instance de conciliation.**

A ce sujet, la position des exploitants de réseaux est la suivante :

-**SAUR** : favorable,

-**ENEDIS** : moins favorable, en raison du fait que le service assurance/contentieux qui serait l'interlocuteur est basé dans le nord de la France,

-**GRDF** : pas favorable au niveau national (pas de problèmes de désaccord, mais des problèmes de recouvrement des réparations financières),

-**Orange** : Pas favorable, mais cela va peut-être évoluer,

-**RTE** : pas favorable, mais va renouveler sa demande auprès de sa hiérarchie.

Sinon les autres acteurs, SDE 35, CEBR, FRB, SOCOBAT et FRTP sont favorables.

Il est décidé de tester cette instance de conciliation dans un premier temps avec les acteurs volontaires. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4) REX : concessionnaires et entreprises (dont demande d'un délai aux exploitants de réseaux entre la signature du constat et la facturation)

Les supports de présentation sont joints en annexe. Le représentant d'ENEDIS a présenté une nouvelle application « Ligne Alerte » et il demande aux entreprises présentes de lui faire un retour.

5) Réseaux sensibles (en zone urbaine) : cartographie en classe A

Le constat général est une faiblesse du nombre d'investigations complémentaires dans les dossiers. La DREAL précise qu'elle continue à sensibiliser les MOA publiques, mais que c'est plus complexe auprès des Moe.

6) Bilan 2021 des inspections de la DREAL Bretagne

Le support est joint en annexe.

7) PCRS

La représentante du SDE 35 indique qu'actuellement les 4 SDE bretons travaillent sur un PCRS (Vecteur ou Images). Au titre du 35, la plateforme sera mise en place en début d'année 2022, mais ce qui bloque c'est la partie financière.

Plusieurs exploitants de réseaux sont déjà en relation avec le SDE 35, pour l'accès au fonds de plan, mais c'est en revanche difficile avec Orange.

Le SDE 35 va reprendre contact avec la FRTP, pour organiser une réunion d'information avec les entreprises.

8) Guichet unique

Le représentant de la DREAL indique des problèmes avec le « guichet unique », dont un accueil téléphonique et un SAV qui n'est pas en adéquation avec leur mission de service. Il invite les différents représentants à signaler à la DREAL ces dysfonctionnements.

La prochaine séance est programmée le **mardi 5 avril 2022 à 10h**.